

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le

~ 9 JUIN 2016

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOCIÉTÉ RHODIA OPERATIONS

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

JEUDI 02 JUIN 2016

PRÉFECTURE - SALLE VIELJEUX - 14 H30

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de la société RHODIA Opérations.

Participants

Michel Tournaire	Secrétaire Général de la Préfecture
Karine Bourdin	Préfecture – Bureau des affaires environnementales
Hélène Couty	DREAL Poitou-Charentes
Sabine Costes	DDTM 17/PR
Maryline Simoné	Conseil Régional
Emmanuel Boutin	CDA de La Rochelle
Bernard Plisson	Grand Port Maritime de La Rochelle
Alix Deschamps	Rhodia Opérations
Pascale Colin	Rhodia Opérations
Delphine Loubiere	Rhodia Opérations
Philippe Cinus	Rhodia Opérations
Michel Le Creff	Comité de Quartier Laleu-La Pallice-La Rossignollette
Jean-Denis Zielinski	Comité de Quartier Laleu-La Pallice-La Rossignollette
Michel Raphel	Comité de Quartier Port-Neuf
Jacques Jouan	Nature Environnement 17

Absents excusés :

M. Frédéric LE RALLIER, ARS.
M. Pierre MALBOSC, Conseil Départemental.
M. Patrice JOUBERT, CDA de La Rochelle.
M. BUTEL Robert et M. Vincent POUDEVIGNE, CCI de La Rochelle
M. Pierre-Marie PICHERIT, UFC QUE CHOISIR 17
M. Frédéric RICHARD – Secrétaire CHSCT, RHODIA
Mme Sophorn GARGOULLAUD, CDA de la Rochelle/ Ville de La Rochelle.

Le jeudi 2 juin 2016, s'est tenue dans la Salle Léonce Vieljeux de la Préfecture de La Rochelle la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Rhodia Opérations, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture.

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture ouvre la séance et annonce que la CSS est réunie ce jour afin que lui soit présentée la révision simplifiée du PPRT de Rhodia Opérations, conformément à la réglementation.

Avant de donner la parole à la DREAL, Monsieur le Secrétaire général précise que la composition de la commission a été modifiée : Madame Simoné, titulaire, représente le Conseil Régional au sein du Collège « Collectivités Territoriales ».

Modification simplifiée du PPRT

Madame Couty indique aux participants qu'une réunion de présentation des bilans 2015 (inspection des installations classées et bilan de l'exploitant) sera organisée avant la fin d'année, la réunion de ce jour étant consacrée à la modification simplifiée du PPRT.

Madame Couty rappelle le contexte du PPRT de Rhodia Opérations, approuvé par arrêté préfectoral du 10 avril 2013, en projetant la carte du zonage réglementaire.

Elle explique les causes à l'origine de la modification du PPRT :

- le 13 avril 2015, un courrier émanant de la CDA de La Rochelle fait état d'une erreur de propriété sur la zone. Une partie des parcelles AY 85 et AY 50 appartient à la CDA et a été classée sous propriété de Rhodia Opérations dans le PPRT. La vente a été effectuée au cours de l'élaboration du PPRT et n'a pas été portée à la connaissance des services de l'État.
- le 7 avril 2016, un courrier émanant de la société Rhodia Opérations stipule qu'un terrain (partie des parcelles AY107 et AY66) est en cours de cession dans le cadre du projet de contournement de La Rochelle, porté par GRT Gaz.

Dans la mesure où ces terrains étaient jusqu'alors inclus dans la zone grise du PPRT (emprise foncière de Rhodia Opérations), le règlement y interdit tout développement de projet qui ne soit pas lié à l'activité de l'exploitant.

Les terrains concernés n'étant cependant pas impactés par les aléas, l'unique solution pour les exploiter consiste à les exclure de la zone grise du PPRT. C'est donc cette actualisation des contours de la zone grise qui conduit aujourd'hui à la modification simplifiée du PPRT.

Madame Couty présente sur la carte la zone concernée, située à la limite nord de l'exploitation et donnant sur le boulevard Jean Guiton. Elle projette ensuite le zonage réglementaire avec la nouvelle zone grise proposée.

Madame Couty explique ensuite la procédure de modification simplifiée du PPRT rendu possible grâce à l'ordonnance n°2015-1324 du 22 octobre 2015. Elle prévoit :

- une participation du public par voie électronique durant 1 mois,
- pas d'enquête publique,
- une réunion de la CSS (qui regroupe les membres POA) avec la participation de la CCI (ancien POA),
- un arrêté préfectoral approuvant la modification du PPRT.

Monsieur le Secrétaire général propose à l'exploitant de s'exprimer.

Monsieur Deschamps explique qu'il était nécessaire de corriger l'erreur commise lors de l'élaboration du PPRT. Il se déclare satisfait de pouvoir céder des terrains, devenus inutiles du fait du règlement du PPRT, qui serviront au développement du territoire. A l'heure actuelle, deux activités sont discutées : l'implantation d'une activité (artisanale, vraisemblablement) par la CDA et le nouveau tracé de son réseau par GRT Gaz afin de contourner La Rochelle.

Monsieur Boutin s'enquiert de la période de participation du public.

Madame Couty précise qu'elle s'étendra du 15 juin au 15 juillet 2016. Des documents seront mis à la disposition du public : rapport explicatif de la DREAL et de la DDTM, arrêté préfectoral autorisant la modification, compte-rendu de la présente réunion de la CSS, zonage revu. Toutes les informations seront accessibles via les sites Internet de la Préfecture et de la DREAL.

Monsieur Le Creff demande si les remarques du public seront réellement prises en compte, puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête publique mais d'une information.

Madame Couty souligne que dans le cadre de cette consultation, le public peut formuler ses observations sur le site de la Préfecture. Ces remarques seront ensuite transmises à la DREAL qui en fera part dans son rapport.

Madame Costes ajoute que s'il s'agit de questions, les services de l'État pourront répondre directement aux personnes via leur messagerie électronique.

Monsieur le Secrétaire général procède au vote : la modification est adoptée à l'unanimité (0 voix contre et 0 abstention). Il s'enquiert d'éventuelles remarques des membres de la CSS.

Monsieur Plisson signale que le Grand Port Maritime de La Rochelle a fait son entrée dans la CSS, du fait de sa collaboration avec Rhodia Opérations sur le transport ferroviaire.

Madame Couty indique qu'un certain nombre de documents relatifs à l'élaboration du PPRT ne seront plus accessibles, conformément aux consignes gouvernementales relatives à la sûreté des sites Seveso. Ainsi, les documents consultables du PPRT se résument désormais au règlement et au zonage réglementaire.

Monsieur le Secrétaire général insiste sur l'importance de la sûreté des sites sensibles. Il rappelle aux membres de la CSS qu'une prochaine réunion sera organisée pour présenter les bilans 2015, puis il remercie les participants et lève la séance.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Michel TOURNAIRE

